

PRESSE

Le congrès des journalistes C.G.T. réaffirme qu'il met ses espoirs dans « les seules luttes syndicales »

Le congrès du S.N.J.-C.G.T. réuni les 12, 13 et 14 novembre à Dourdan (Essonne), s'est spécialement attaché à analyser le phénomène des concentrations et à déterminer les nouvelles formes de lutte imposées par le développement de ce phénomène.

« Dans la région Rhône-Alpes, a déclaré M. A. Allamy, secrétaire confédéral de la C.G.T., la constitution d'Entreprise de presse n° 1, soit cent dix-neuf éditions quotidiennes, représente un million deux cent mille exemplaires de journaux. L'opération de concentration Est-Républicain concerne treize départements et neuf cent mille exemplaires. Cette concentration Est républicain concerne seulement cinq quotidiens régionaux pour toute la France. »

Estimant que le pouvoir d'achat

uniforme du papier et le bénéfice d'un régime spécial des P.T.T. étaient à l'heure actuelle remis en cause », M. Allamy poursuit :

« ... Non seulement la première garantie est remise en cause, mais, pour bénéficier des deux garanties il faut que chaque publication soit agréée par une commission dite « commission paritaire ». Cette commission vient de retirer son agrément à quatre cents publications de la région Rhône-Alpes. Son ambition serait, dit-on, de réduire en France le nombre de titres de 75 %. Tout le monde est donc concerné, tous ceux qui pratiquent une activité sociale, culturelle, les associations en tous genres, les syndicats. »

Le congrès a estimé d'autre part que les mises en garde faites par le S.N.J.-C.G.T. sur le caractère illusoire et dangereux des sociétés de rédacteurs ont été confirmées par les faits; il a affirmé que seules les luttes syndicales, établissant un rapport de forces dans les entreprises, en coordination étroite avec toutes les catégories de personnels, permettront aux journalistes de faire respecter leur volonté de jouer pleinement leur rôle d'informateurs.

Une composante essentielle de la vie démocratique

Le congrès a évoqué également les nombreuses entraves apportées à la mission d'information de l'O.R.T.F. A ce propos, la résolution finale relative à l'Office « dénonce les directives du conseil d'administration et de la direction générale de l'O.R.T.F. visant à limiter strictement l'information politique ou sociale aux émissions spécialisées, alors que l'information doit être présentée partout et sous toutes ses formes, dans tous les programmes, comme une composante essentielle de la culture et de la vie démocratique. »

Au terme des travaux, les vingt-neuf membres du Comité national et les membres de la commission de contrôle financier ont élu le bureau national : secrétaire général, Gérard Gatinois (*L'Humanité*); secrétaire : Maurice Dumas (*France-soir*), Jean Rol-Tanguy (*Yonne républicaine*), Gino Tognolli (*Est républicain*). Autres membres : Louisette Blanquart (*L'Humanité*), Serge Gautier (photographes), Catherine Guyot (pigistes), Serge Nat (*France-soir*), Jean-Louis Ozanne (*Paris-Normandie*), Raymond Pradines (*Mondipresse*), Marcel Trillat (*O.R.T.F.*).